

Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 17 février 2025



COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 13 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
POYADE Jean-Luc	Saint Laurent le Conche
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains
RODRIGUES Jacinto	Montrond les Bains

N° 25-02-03

INTERET COMMUN

Objet de la délibération :

DIAGNOSTIC DES PRESSIONS

PRESENTATION DU PROGRAMME

D' ACTIONS REALISE PAR LE

BUREAU D'ETUDE ENVIELYS, SUITE

042-244200861-20250217-CS25-02-03-DE
AU DERNIER COPIE DU 28

Accusé certifié exécutoire

JANVIER 2025
Réception par le préfet : 21/02/2025

Publication : 21/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Absent(s) excusé(s) représenté(s)

PERCET Serge- Montrond les Bains

Absent(s) excusé(s)

ACHARD Jean – Saint André le Puy

GRANJON Vincent – Cuzieu

MARCHAND Sylvain- Montrond les Bains

OULION Emmanuel- Marclopt

PHILIPPE Marie-France- Rivas

Secrétaire élu (e) pour la session

ROCHETTE Georges

Délibération notifiée à :

- Sous Préfecture -----
- Trésorerie de Saint Galmier -----
- Agence de l'Eau Loire Bretagne

OBJET : DIAGNOSTIC DES PRESSIONS - PRESENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS REALISE PAR LE BUREAU D' ETUDE ENVILYS, SUITE AU DERNIER COFIL DU 28 JANVIER 2025 ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Président rappelle que le syndicat a mandaté fin 2023 le bureau d'étude Envilys pour la réalisation d'un diagnostic des pressions agricoles et non agricoles à l'échelle de l'Aire d'Alimentation de Captage. Celui-ci est arrivé dans sa phase finale et a abouti à un programme d'action construit en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Le programme d'actions proposé est défini pour une durée de 3 ans, avec un coût prévisionnel estimé à 232 200 € sur 3 ans, subventionné à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Ce dimensionnement inclut le financement du poste d'animation sur la période 2025-2027.

Il est précisé que les actions suivantes sont subventionnées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :

-Poste animateur Captage Prioritaire : 53 000 € (salaires bruts et charges patronales : 41 000 € + Frais de fonctionnement : 12 000€), financé à 50% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

-Accompagnement collectif : 8 000 €, financé à 50% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

-Diagnostic individuels d'exploitation sur l'AAC :21 000 €, financé à 70% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Les membres du comité syndical doivent approuver ce programme d'action ainsi que les demandes de subventions.

L'avis des élus est sollicité sur ce dossier.

Où et délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

☛ Approuvent le programme d'action, tel qu'annexé,

☛ Acceptent que les demandes de subventions, citées ci-dessus, soit adressées à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 18 février 2025

Le Président,
Jacques LAFFONT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250217-CS25-02-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2025

Publication : 21/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le secrétaire de séance
Georges ROCHETTE

